



FLASH INFO

Tenues de Travail

CARREFOUR
GROUPE

12 ans après, enfin une (vraie) négociation ?



*Tenues de travail,
Trajet pointeuse...
on continue!*

Avec la rentrée re-
vient les actions
dans les magasins.

Saint Malo qui
n'avait pas chômé
en juillet (ouverture
le dimanche)
ouvre le bal avec
une action devant
les prud'hommes
pour faire recon-
naître leur droit.



Carrefour
Saint Malo aux
Prudhommes

Ce mardi c'était aussi la
rentrée judiciaire pour
une vingtaine de sala-
riés de Carrefour Saint
Malo.

36 salariés demandent
que l'entreprise leur
rembourse des sommes

**2024, il faut attendre un redressement
Urssaf de l'entreprise pour ré ouvrir une
négociation**

**Ce redressement dit que l'accord de décembre
2012 notamment :**

**Ne prévoit pas la proratisation en fonction du
nombre de jours effectivement travaillés sur le
mois (impact des congés et absences de toute
nature) temps de travail effectif, donc une
perte pour les salariés...**

**Ne prévoit pas d'attestation annuelle du
collaborateur quant à l'utilisation conforme...**

**La CFDT est bien sur autour de la table pour
ces négociations et réclame:**

Le montant des sommes distribuées jusqu'ici
(l'enveloppe globale), **il est hors de question
que la direction en profite pour réduire les
montants distribués .**

Une revalorisation importante pour
compenser la proratisation d'un côté, mais
aussi et surtout l'inflation très importante
depuis 2009 quand la CFDT assignait (un
syndicat a réclamé 11€ seulement, devinez
lequel...)

**Un accord à durée déterminée OU une clause
de révision, il est hors de question que nous
subissions de nouveau un montant figé
pendant 12 ans !**

2eme négo le 5 Novembre, à suivre...

**C'est une négociation Groupe, mais qui ne
concernera toujours pas les ex Cora et Casino...**

**Pour bien comprendre la situation, voici un
petit historique :**

- **2009, la CFDT lance une procédure
juridique contre Carrefour, faute d'une
direction à l'écoute encore une fois...
Plus de 5000 salariés accompagnés par la
CFDT attaquent sur le smic, le forfait
pause et les tenues de travail.**

La CFDT obtient de **nombreuses victoires
avec des jugements allant en grande
partie de 20 à 42€ par mois**

- **2012, vent de panique pour la direction
qui voit les 1ers jugements tomber et
s'empresse de vouloir négocier un
accord... Celui-ci sera à la baisse bien
sûr...**

**Deux syndicats, FO et le Snc CFE-CGC
s'empressent de signer un accord à
seulement 8€ par mois... Accord qui
brisera la dynamique juridique, les juges
constatant un accord d'entreprise...**

